

## Municipale, comptée à part ou totale... Le maquis des populations légales

**Q**uand l'Insee adresse les résultats du recensement aux communes, celles-ci peuvent être un peu perdues. En effet, l'Insee leur communique plusieurs chiffres et il leur est difficile de savoir lequel diffuser...

Les communes de moins de 10 000 habitants qui ont réalisé leur recensement début 2011 ont reçu ou vont recevoir la « population recensée en 2011 ». C'est le nombre qui correspond à la « réalité » du moment, mais il n'a aucune valeur sur le plan administratif.

Les recensements s'échelonnent sur cinq ans. Dans un souci d'équité entre les différentes communes, l'Insee est amené à calculer un nombre d'habitants correspondant à la même période pour l'ensemble des communes. L'Insee a inauguré sa série avec des populations calculées au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

**La population municipale** comprend essentiellement les personnes ayant leur résidence habituelle dans le territoire de la commune (population résidant dans un logement ou population des ménages, et population en communauté). La population municipale comprend également les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune ; les personnes sans abri recensées dans le territoire de la commune ; enfin, les personnes résidant habituellement dans des habitations mobiles, recensées dans le territoire de la commune. C'est la population qui se rapproche le plus de l'ancienne « population

sans doubles comptes », abandonnée discrètement par l'Insee.

**La population comptée à part** comprend surtout des personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune, mais qui ont conservé une résidence dans le territoire de la commune. Trois cas possibles :

- ◆ Élèves ou étudiants majeurs de moins de 25 ans, ayant leur résidence familiale dans la commune et logeant pour leurs études dans une autre commune.
- ◆ Personnes ayant leur résidence familiale dans la commune et résidant habituellement dans une communauté d'une autre commune.
- ◆ Élèves ou étudiants mineurs résidant dans la commune du fait de leurs études et ayant leur résidence familiale dans une autre commune.

**La population totale** est la somme de la population municipale et de la population comptée à part. Elle est utilisée pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement. En démographie, elle pose problème car une même personne peut être comptée deux fois.

### Quelle est leur « population » ? (\*)

M. et Mme Dupont habitent à Laval. Ils ont trois enfants.

M. Dupont (père) vit pendant la semaine à Paris, pour des raisons professionnelles, et il rentre à Laval tous les week-ends.

M. et Mme Dupont ont une fille de 20 ans, Alice, qui est en internat au Mans. Elle rentre chez ses parents, tous les week-ends, à Laval.

Leur fils de 16 ans, François, poursuit ses études à Rennes où il habite chez son oncle. Il rentre à Laval tous les week-ends.

M. et Mme Dupont ont aussi un autre fils, Damien, de 26 ans, qui termine ses études à Nantes. Il a un studio et revient à Laval tous les week-ends.

La mère de Mme Dupont est en maison de retraite à Saint-Berthevin, mais elle a gardé sa résidence familiale à Laval.

*Dans quelle(s) population(s) les uns et les autres seront-ils recensés ?*

	Population municipale	Population comptée à part
M. Dupont (père)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Alice	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
François	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Damien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mère de Mme Dupont	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(Réponses au verso).

(\*) - D'après un exemple fourni par l'Insee

## Réponses...

	Population municipale	Population comptée à part
<b>M. Dupont (père)</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Laval	<input type="checkbox"/>
<b>Alice</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Le Mans	<input checked="" type="checkbox"/> Laval
<b>François</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Laval	<input checked="" type="checkbox"/> Rennes
<b>Damien</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nantes	<input type="checkbox"/>
<b>Mère de Mme Dupont</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Saint-Berthevin	<input checked="" type="checkbox"/> Laval

M. Dupont (père) sera recensé dans la population municipale de Laval (sa résidence habituelle étant sa résidence familiale).

Leur fille, Alice, est majeure, mais âgée de moins de 25 ans. Elle appartient à la population municipale du Mans, où se trouve son internat, qui est sa résidence habituelle, et à la population comptée à part de Laval, où elle a sa résidence familiale.

Étant mineur, François sera compté dans la population municipale de Laval, où se trouve la résidence de sa famille, et dans la population comptée à part de Rennes, ville où il réside pour ses études.

Damien (26 ans) a sa résidence habituelle (studio) à Nantes. Il est recensé dans la population municipale de cette commune.

La mère de Mme Dupont est comptée dans la population municipale de Saint-Berthevin, commune où elle réside habituellement en maison de retraite, et dans la population comptée à part de Laval, où elle a conservé une résidence familiale.